



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 13 mars 2024

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Engagement de la Commune vers la neutralité carbone pour l'Administration communale

Lors de l'acceptation du préavis n° 13/2022, il avait été demandé à la Municipalité de communiquer sur

- les réductions d'émissions dues aux actions entreprises par l'Administration communale ;
- le taux de réduction par rapport à la tendance nécessaire pour atteindre l'objectif 2030.

L'exercice a été fait pour 2022 et 2023 par le mandataire qui avait établi en 2022 le bilan carbone du territoire de Payerne ainsi que de l'administration communale de l'année 2020, à savoir Navitas Consilium.

En guise de rappel du contexte, l'administration communale est responsable de 1 % des GES (gaz à effet de serre) du territoire. La majorité des émissions provient de la consommation énergétique, utilisée pour chauffer les bâtiments et du transport, totalisant 2'058 tCO₂éq.

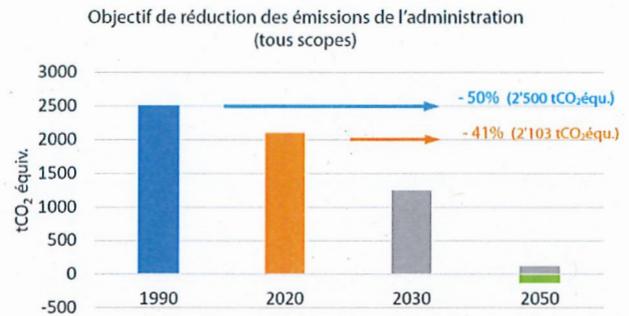
Spécifiquement, la stratégie d'atténuation envisagée pour la neutralité carbone de l'administration vise d'atteindre l'objectif 2030 défini par la motion "Piller" (réduction des émissions de 50 % par rapport à 1990, soit 1'225 tCO₂éq d'ici 2030) en mettant particulièrement l'accent sur la rénovation des bâtiments communaux et leur raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD), qui doit être alimenté au minimum par 50 % d'énergies renouvelables.

Objectifs Motion Pillier

- ➔ 1990-2030 : 50% de réduction des émissions
- ➔ 2020-2030 : - 4.1%/an

But du mandat

- ➔ Evaluer les réductions d'émissions dues aux actions entreprises par la Commune en 2022/2023
- ➔ Comparer le taux de réduction 2022/2023 à la tendance nécessaire pour atteindre l'objectif 2030



Source : préavis n° 13/2022

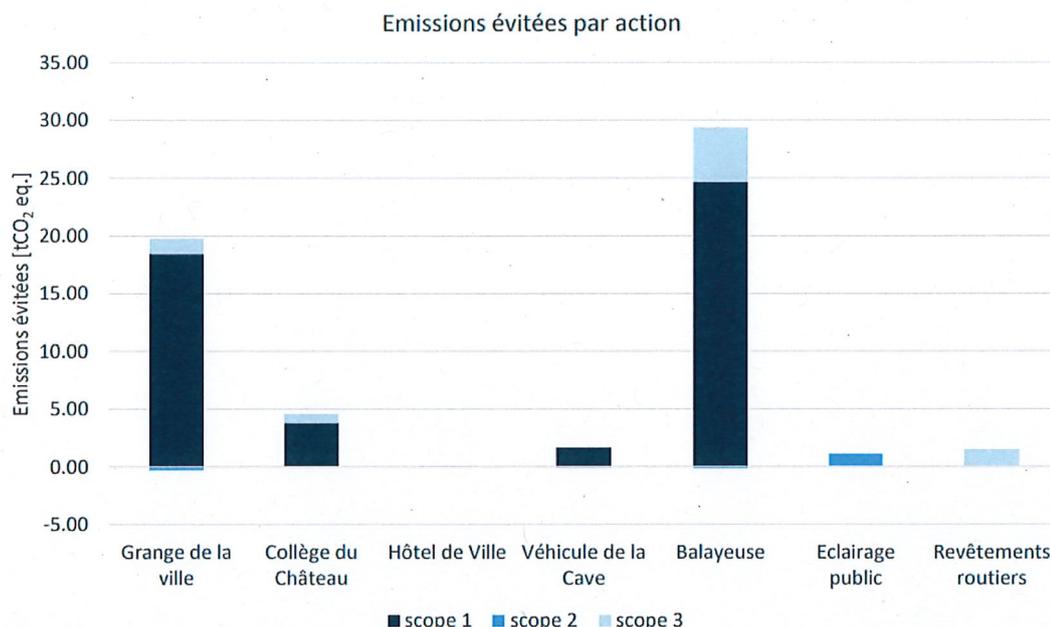
Comme les estimations ci-dessous le démontrent, il est possible de mesurer l'impact des différentes actions communales tenant compte des émissions évitées.

La stratégie du scénario consolidé s'appuie sur les principes suivants :

- énergie stationnaire :
 - rénovation des 4 à 5 bâtiments communaux les plus énergivores avant 2030 ;
 - raccordement des bâtiments communaux situés dans le périmètre de développement du CAD ;
 - estimation de l'impact : - 70 % ;
- transports :
 - électrification de 70 % du parc de véhicules thermiques ;
 - diminution des transports pendulaires de 10 % ;
 - estimation de l'impact : - 30 % ;
- électricité :
 - optimisation de l'éclairage public et horaire de fonctionnement réduit, déploiement progressif des LEDs ;
 - estimation de l'impact : - 30 % ;
- infrastructures (bâtiments et mobilité) et processus industriels (chantiers) :
 - estimation globale de l'atténuation potentielle : - 5 % ;
- consommation :
 - estimation globale de l'atténuation potentielle : - 8 %.

Révision du bilan carbone début 2024

À la fin de l'année 2023, l'Administration communale a réalisé un bilan carbone intermédiaire afin d'évaluer ses efforts envers son engagement environnemental. Les mesures prises en compte se concentrent principalement sur les actions générant les économies les plus importantes. L'analyse démontre que les deux actions les plus impactantes sont l'assainissement de la Grange de la Ville et le remplacement de la balayeuse.



Bien que le remplacement de l'éclairage (Hôtel de Ville, éclairage public) ait un faible impact en termes d'émissions, ces actions sont visibles et permettent à la Commune de montrer l'exemple à ses citoyennes et citoyens.

Cependant, le taux de réduction engendré par les actions de l'administration (1.4 %/an) est inférieur au taux de réduction nécessaire pour atteindre l'objectif fixé à 2030 (4.1 %/an).

La progression sur 10 ans ne sera pas forcément linéaire, surtout en cas de raccordement de plusieurs bâtiments de l'administration au chauffage à distance, ce qui devrait permettre de dépasser le taux de 4.1 %/an et ainsi compenser le retard pris en 2022/2023.

L'énergie stationnaire et les transports sont les secteurs où l'administration peut réaliser les réductions les plus significatives, et il est donc nécessaire de continuer à prioriser des actions dans ces domaines, telles que :

- rénovation de bâtiments énergivores ;
- remplacement des systèmes de chauffage fossiles par des énergies renouvelables ;
- remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques.

Les actions entreprises en 2022/2023 ont permis de réduire les émissions de 58 tCO₂ eq., soit 2.8 % (1.4 %/an) par rapport à 2020. L'impact se voit principalement au niveau de l'énergie stationnaire (consommation d'énergie fossile pour le chauffage), responsable de 93 % de la réduction totale.

2. Mise en zones réservées des secteurs Bornalet et rue du Jura

Le Plan d'Affectation Communal (PACom) en cours de révision vise à permettre la mise en place de mesures d'aménagement qualitatives dans le cadre de la future planification.

Dans sa séance du 23 mars 2022, la Municipalité a décidé d'instaurer des zones réservées sur des secteurs bien déterminés.

Le 1^{er} secteur « rue de Montriant – avenue de la Riollaz » a déjà fait l'objet d'une procédure de mise à l'enquête ainsi que d'un préavis en 2022 (préavis n° 32/2022).

Nous vous informons que les secteurs suivants ont été récemment ou sont actuellement à l'enquête publique.

a. Mise en zone réservée du secteur du Bornalet et son règlement, à l'enquête publique du 14 février au 14 mars 2024



b. Mise en zone réservée du secteur de la rue du Jura et son règlement, à l'enquête publique du 9 mars au 7 avril 2024.



3. Installation de distributeurs de protections hygiéniques à la Halle des Fêtes et dans un WC public de la Place Paray-le-Monial

Deux WC dames de la Halle des Fêtes ainsi qu'un WC public dames de la Place Paray-le-Monial ont été équipés de distributeur de tampons et serviettes hygiéniques. Ce service s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la précarité menstruelle introduite depuis 2022 dans le Canton de Vaud ainsi qu'à d'autres parties du pays. Après quelques semaines de mise en place de ce service, ce dernier donne satisfaction et aucun prélèvement abusif des protections n'a été constaté même lors de la fréquentation importante durant les Brandons. Il n'est pas prévu une extension de ce service dans l'immédiat.

4. Préavis n° 03/2020, Construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé « En Guillermaux » avec parking souterrain, aménagement d'un parc et d'un espace public, assainissement et mise en valeur de la Tour et de la Muraille des Rammes et n° 09/2022, Réalisation des travaux de revitalisation de la Broye en milieu urbain, secteur Guillermaux et demande de crédit complémentaire pour l'équipement du futur parc public et du parking extérieur public

Au vu des évolutions de ces deux préavis liés entre eux pour ce qui concerne les parcs publics et le parking extérieur et compte tenu des différents stades d'avancement des objets qui le composent, la Municipalité estime nécessaire de communiquer sur leurs perspectives aussi bien en termes de réalisation que de résultat financier. Un certain nombre d'incertitudes doit encore être levé avant l'élaboration d'un préavis pour les objets présentant un dépassement budgétaire avéré ou potentiel.

a. Salle Guillermaux

La salle Guillermaux est considérée comme achevée et le résultat financier de cet objet est considéré comme final.

Selon le préavis, le crédit alloué à l'achat du lot de PPE se présente ainsi :

Achat	Fr.	1'800'000.—
Aménagement intérieur	Fr.	250'000.—
Réserve pour divers et imprévus*	Fr.	30'000.—
Total	Fr.	2'080'000.—

* Part des réserves et imprévus de la partie « bâtiments » du préavis de Fr. 70'000.— attribuée à la réalisation de la salle Guillermaux.

A la signature de l'acte, un cahier des charges a été défini à la demande de la Commune de Payerne quant à la répartition des frais entre le vendeur (Promco) et l'acquéreuse (la Commune de Payerne). Ce cahier des charges qui avait pour but de fixer précisément la part d'investissement de chaque partie a été respecté. Le budget consacré à l'aménagement de la salle s'est cependant révélé insuffisant notamment en raison de l'évolution des coûts de construction et de mutations du projet. En outre, les frais d'acte notarié ont été omis dans le budget de départ et figurent également dans les dépassements présentés ci-après.

	Budget	Différence
Frais d'actes notariés	Fr. 0.—	Fr. 11'090.—
Installations électriques	Fr. 60'000.—	Fr. 16'200.—
Installation CVR	Fr. 10'000.—	Fr. 4'747.—
Installations sanitaires	Fr. 110'000.—	Fr. 10'240.—
Menuiserie intérieure (armoires)	Fr. 0.—	Fr. 5'760.—
Plâtrerie et peinture de cuisine	Fr. 0.—	Fr. 5'188.—
Plus-value plafonds acoustiques	Fr. 0.—	Fr. 21'689.—
Honoraires divers	Fr. 32'500.—	Fr. 8'773.—
Achat mobilier	Fr. 67'500.—	Fr. 625.—
Dépassement total		Fr. 83'062.—

Ce dépassement fera l'objet d'une demande de crédit complémentaire par préavis.

b. Aménagement du parc public

A ce jour, seule une partie du parc public prévu par le préavis n° 03/2020 est en cours de réalisation. Il s'agit de la zone en lien direct avec la rive droite de la Broye, l'espace extérieur de la salle Guillermaux qui s'étend jusqu'à la Tour des Rammes. Cet aménagement sera terminé courant avril pour permettre à la population de s'approprier ce nouveau parc au cœur de la Ville.

Le solde de l'aménagement du parc public sera réalisé simultanément à celui du parking en surface prévu derrière le CUB.

c. Construction d'un parking souterrain et aménagement d'un parking public en surface

En l'état actuel du projet, seuls des honoraires de géomètre et d'architecte paysagiste ont été réglés.

Comme évoqué lors de la séance du Conseil communal de décembre 2023, les frais relatifs aux fouilles archéologiques ont fortement augmenté suite à une volonté du Canton, qui, rappelons-le est maître d'ouvrage, conformément à la révision de la Loi sur Protection de la Nature, des Monuments et des Sites (LPNMS) entrée en vigueur en 2022.

En effet, lors de la rédaction du préavis, seuls des sondages archéologiques étaient demandés, pour un montant estimé à Fr. 60'000.—. Avec les nouvelles exigences, des fouilles plus importantes ont été exigées. Le chiffrage a été revu à la hausse avec une estimation à Fr. 435'000.—.

Après déduction de la subvention cantonale annoncée de Fr. 218'000.— ainsi que de la part de Promco-Coopelia, 50 % soit Fr. 108'500.—, il restera à la charge de la Commune de Payerne un surcoût lié aux fouilles archéologiques de Fr. 108'500.—.

Des discussions sont en cours avec Promco-Coopelia afin de reprendre le chantier dans les meilleurs délais et assurer ainsi la mise à disposition de places de parc à la population dans ce secteur.

Pour ces deux objets (aménagement de parcs publics et construction d'un parking sous-terrain) et compte tenu de leur stade d'avancement, il est en l'état prématuré de se prononcer sur une éventuelle insuffisance ou un éventuel excédent de budget global. Une nouvelle projection des coûts devra être préparée pour l'établissement du préavis de demande de crédit complémentaire susmentionné.

d. Réfection de la Muraille, de la Tour des Rammes et du bâtiment de la cuisine militaire

Pour rappel, le maître d'œuvre de cette partie du projet est Promco-Coopelia en collaboration étroite avec la Commune.

Après réalisation des travaux pour la Muraille des Rammes, l'ancienne cuisine militaire et le nouveau WC public (en cours de finalisation), un surcoût de Fr. 321'000.— est annoncé pour cette partie du projet.

Celui-ci est lié à des imprévus techniques, à l'évolution des coûts de la construction, à l'ajout d'un WC pour personnes à mobilité réduite pour les WC (Fr. 15'500.—), mais aussi et surtout à des coûts supérieurs liés à des demandes complémentaires par le Service des Monuments et Sites concernant la réfection de la Muraille des Rammes. Par ailleurs, le subventionnement de ces opérations est inférieur à ce qui était attendu.

Le détail de la prise en charge attendue de ce surcoût est le suivant :

Plus-value annoncée	Fr. 321'000.—
Subvention cantonale	- Fr. 174'000.—
Part Promco-Coopelia	- Fr. 52'500.—
Plus-value à charge de la Commune	Fr. 94'500.—

Les travaux de réfection et de mise en valeur en de la Tour des Rammes n'ont à ce jour pas démarré. Le Service des Monuments et Sites a été contacté afin de savoir si cette partie du projet pouvait être repoussée afin de permettre de ne pas dépasser le budget global du préavis n° 03/2020 pour cet objet.

Suite à la réponse positive de ce service cantonal, des investigations techniques seront entreprises afin de vérifier que ce report ne préjuge pas l'intégrité structurelle de la Tour ni la sécurité publique.

La décision définitive sera soumise au Conseil communal par la voie du préavis susmentionné.

e. Collecteurs et infrastructures

Les travaux sont terminés et le crédit accordé est respecté.

f. Revitalisation de la Broye

La revitalisation de la Broye et l'aménagement des berges seront terminés d'ici à début avril. Le budget est tenu. Pour rappel, cette partie du projet est subventionnée à hauteur de 95 % par le Canton.

Une inauguration de cette première revitalisation de rivière en milieu urbain sera organisée d'ici à l'été. Plus d'informations suivront.

5. Bouclement du préavis n° 19/2015, Assainissement et maintenance de l'éclairage public

Dans le cadre du préavis n° 19/2015, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 500'000.— dans le but d'assainir 539 points lumineux d'éclairage public.

Les travaux ont été réalisés pour un total de Fr. 499'561.65. Ce montant est amorti depuis l'exercice 2018 et sa valeur projetée au 31 décembre 2024 se monte à Fr. 149'591.65.

6. Bouclement du préavis n° 07/2021, Remplacement de l'éclairage public au centre-ville

Dans le cadre du préavis n° 07/2021, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 521'600.— dans le but de remplacer les installations et l'éclairage au centre-ville.

L'ensemble des travaux ont été réalisés pour un montant de Fr. 438'501.36. Le prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.2000 « Finances : investissements divers » a été effectué, conformément au préavis pour Fr. 225'000.—. Le solde de Fr. 213'501.36 est amorti depuis l'exercice 2023 et sa valeur projetée au 31 décembre 2024 se monte à Fr. 171'101.36.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

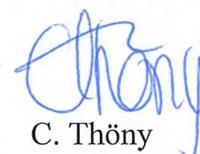
Le Syndic :



E. Küng



La Secrétaire :



C. Thöny